

EQUIPEMENT DES PILOTES D1 & D1A Championnat de France

➤ Casques :

Les casques doivent être homologués conformément à la norme FIA **8858-2002** et doivent porter une étiquette d'homologation
(*Liste technique FIA N° 25.*)

EQUIPEMENT DES PILOTES D1 & D1A Championnat d'Europe

➤ Casques + Système Hans : D1 : 2009 / D1A : 2 010

Les casques doivent être homologués conformément à la norme FIA **8858-2002** et doivent porter une étiquette d'homologation
(*Liste technique FIA N° 29 & 36.*)

➤ Vêtements résistant au feu :

Tous les vêtements résistant au feu, gants y compris, doivent être homologués conformément à la Norme **8856-2000**.

- **Sous-vêtements résistant au feu (*maillot de corps & pantalons*) + cagoules + chaussettes + chaussures**

Tous ces éléments doivent être homologués conformément à la Norme **8856-2000**
(*Liste technique FIA N° 27*)

Pour tous renseignements, contacter les Délégués Techniques FFSA :

www.rallycross-afor.com / Espace AFOR / Les Commissaires Techniques